

GUIDE PRATIQUE

La signature électronique simple, avancée ou qualifiée : quelles différences ?

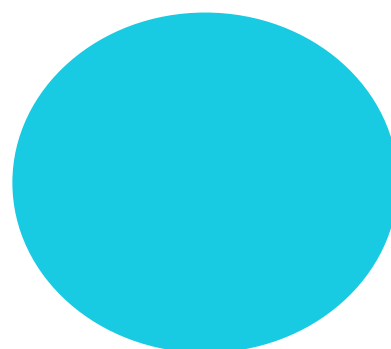
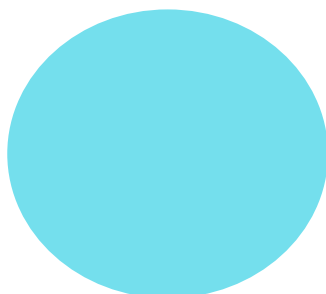
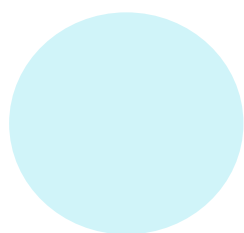


Table des matières

Introduction.....	3
Les types de signatures électroniques selon l'eIDAS	3
1 - La signature électronique simple.....	4
2 - La signature électronique avancée.....	5
3 - La signature électronique qualifiée.....	6



Introduction

Dans la transformation digitale d'une entreprise, le choix d'une solution de signature électronique est une étape clé.

Contrairement aux signatures papier, les transactions numériques peuvent être signées de différentes manières. Chaque type de signature a un pouvoir de preuve et une légitimité différente, et chaque type offre une expérience utilisateur différente.

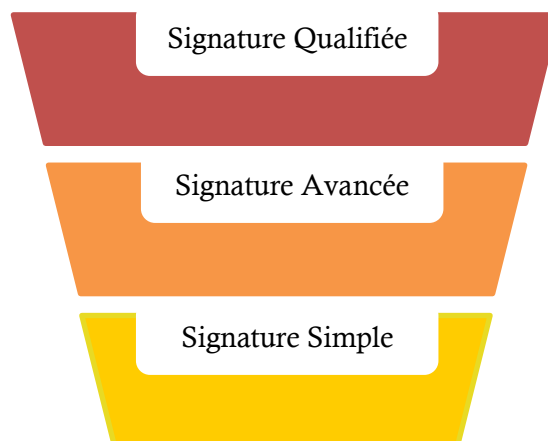
Les types de signatures électroniques selon l'eIDAS

Adopté en 2016, le règlement electronic Identification, Authentication and trust Services (**eIDAS**) établit la structure juridique d'identification, de signature, de cachet et de documentation électroniques au sein de l'Union européenne.

Il a pour objectif d'éliminer l'ensemble des obstacles aux transactions électroniques existant entre les pays membres.

Le nouveau règlement identifie trois types de signatures selon leur degré d'assurance :

1. La signature électronique **simple**
2. La signature électronique **avancée**
3. La signature électronique **qualifiée**











1 - La signature électronique simple

Sans exigences établies, c'est la signature idéale pour les documents présentant des facteurs de risques limités. Avec la signature électronique simple on ne peut pas déterminer réellement qui a signé.

La définition de la signature électronique simple est assez large, elle peut donc être soumise à interprétation. Une signature simple peut donc se retrouver sous différentes formes : une signature manuscrite scannée, une case à cocher, etc.

On parle de signature électronique simple, car ces solutions ne permettent pas d'identifier le signataire de manière univoque.

Il s'agit donc du type de signature électronique qui offre le **niveau de sécurité le plus bas**.

	Horodatage qualifié
	Certificat européen simple
	<ul style="list-style-type: none">•Preuves électroniques•Vérification CNI•Carte à puce virtuelle
	Valeur juridique : Minimum
	Lorsque la contractualisation se fait à distance et que l'identité et l'intégrité sont importantes.
	Documents ou contrats à faible risque juridique, par exemple : accepter les conditions générales d'un site, valider des jours de vacances, etc.
	La signature est simple et rapide à réaliser. L'intégrité du document signé est garantie.
	Sa capacité à identifier le signataire est inférieure à d'autres types de signatures

2 - La signature électronique avancée

La signature électronique avancée est plus complexe à mettre en œuvre et bénéficie en conséquence d'un niveau de fiabilité plus élevé que celui de la signature électronique simple.

La signature électronique avancée répond à 4 exigences selon le règlement eIDAS, permettant d'identifier le signataire et de garantir l'intégrité de l'acte :

- Être liée d'une façon certaine à la personne qui signe
- Identifier clairement la personne qui signe
- Créée avec une clé qui ne peut être utilisée que par la personne qui signe
- Liée aux données associées à cette signature de telle sorte que toute modification ultérieure des données soit détectable

	Horodatage qualifié
	Certificat européen avancé
	<ul style="list-style-type: none">•Preuves électroniques•Vérification CNI•Carte à puce virtuelle•Face à face
	Valeur juridique : Moyenne
	Lorsque l'identité et l'intégrité sont essentielles et que le risque de contestation est fort.
	Documents et contrats commerciaux, administratifs, ressources humaines... Par exemple : contrat de travail, devis, bon de commande, mandat SEPA, etc.
	La signature est simple et rapide à réaliser. Elle permet d'identifier le signataire de manière univoque et l'intégrité du document signé est garantie.
	Sa capacité à identifier le signataire est inférieure à d'autres types de signatures

3 - La signature électronique qualifiée

Au sommet de la pyramide des différentes signatures électroniques se trouve la signature électronique qualifiée. Les exigences concernant la signature électronique qualifiée sont encore plus drastiques que pour la signature électronique avancée.

Ce type de signature offre le **niveau de sécurité le plus élevé**, cependant son utilisation est plus contraignante. En effet le signataire doit disposer d'un certificat qualifié de signature électronique pour pouvoir signer, ce qui requiert des démarches en amont.

Il faut vérifier l'identité du signataire et cette identité est validée par une autorité de certification ou par un prestataire de services de certification électronique.

La clé de signature doit être un dispositif qualifié de création de signature électronique. C'est une clé physique qui prend la forme d'une clé USB.

Idéale pour les documents à fort taux de risque, comme les contrats d'assurance vie, les ouvertures de comptes bancaires, etc.

- Créée à l'aide d'un dispositif de création de signature électronique qualifié
- Repose sur un certificat qualifié de signature électronique
- + PSCO qualifié
- + Service de conservation qualifié de signatures électroniques qualifiées

	Horodatage qualifié
	Certificat européen qualifié
	<ul style="list-style-type: none">• Preuves électroniques• Vérification CNI• Carte à puce virtuelle• Face à face
	Valeur juridique : Maximum
	Lorsque la législation l'impose,
	Quelques cas spécifiques où elle est obligatoire en vertu de la loi : actes authentiques, actes avec des organismes publics, signatures d'huissiers, experts comptables etc
	Elle offre le niveau le plus poussé en termes de sécurité et d'identification du signataire.
	Chaque signataire doit obtenir un certificat en amont pour signer. Les certificats ont une durée limitée de validité et doivent être renouvelés.